

personnes auxquelles des contrats sont adjugés. » Peut-on dire que c'est le gouvernement qui a touché cet argent? Il ne fait aucun doute qu'on a demandé ce cadeau, qu'on l'a négocié, qu'il a été exigé, qu'on s'est humilié pour l'obtenir et qu'on l'a même mendié. À preuve, le télégramme que chacun connaît maintenant et où il est dit ceci : « il me faut 10 000 \$ de plus; je compte sur vous; dernière demande. » (*Bravos! et applaudissements.*)

Comment peut-on prétendre bernier un homme intelligent avec un tel argument. L'avocat de lord Macclesfield a en effet soutenu qu'il ne s'agissait que de cadeaux. Or, cet argument qui a été rejeté à l'époque le sera également aujourd'hui. Ces députés avaient un devoir de fiduciaires à l'égard du public et étaient habilités à accorder cet important contrat. Ils ont insisté pour que le Parlement leur confie des pouvoirs énormes, extraordinaires et sans précédents proportionnels à l'immensité des responsabilités qu'ils ont assumés et à la confiance qui leur était manifestée.

N'était-il pas nécessaire qu'ils agissent pour préserver jalousement l'intérêt général et en faisant totalement fi des intérêts privés, qui auraient pu les empêcher de prendre une décision juste et impartiale qui y soit conforme? Quel jugement porterait-on à l'égard d'un fiduciaire privé qui serait chargé de vendre des biens qu'il administrerait à un groupe de personnes et qui dirait aux acheteurs éventuels que les biens en vente intéresseraient : « nous vous vendrons ces biens sous réserve des conditions sur lesquelles nous nous entendrons. Je suis candidat aux élections dans ce comté et je vous demande 500 livres pour me permettre de le faire. » Cela reviendrait à avantager un candidat par rapport aux autres.

L'un des principes sur lesquels repose la jurisprudence est qu'on ne peut pas se placer dans une situation où nos intérêts s'opposent à nos obligations. Qu'ont cependant fait les ministres? Je soutiens que sir Hugh faisait concurrence à d'autres entrepreneurs pour l'obtention de cet important contrat. Voilà pourquoi le gouvernement lui a demandé l'énorme somme d'argent qu'il lui a remis. À l'issue des élections, j'estime donc que les ministres se sont retrouvés dans une situation dans laquelle aucun homme ne devrait se retrouver. Si cet argent avait été obtenu à des fins légitimes pour rembourser, par exemple, les candidats des dépenses légitimes encourues lors des élections, ils n'auraient pas été confrontés à l'épineux problème auquel j'ai fait allusion. Le gouvernement n'a cependant pas obtenu ces fonds à des fins légitimes, et personne ne peut d'ailleurs prétendre qu'il s'agisse de dépenses légitimes.

Le témoignage du Premier ministre, que je vous ai lu, montre les fins auxquelles a servi cet argent. Il nous a dit qu'il avait principalement servi à embaucher des équipes d'hommes et que ces dépenses étaient dans tous les cas illégitimes. Il est vrai qu'il a dit dans son discours d'hier soir : « je n'ai pas utilisé cet argent pour mettre en péril le siège de quiconque. » Personne ne se serait attendu à ce que l'honorable député aille lui-même aux bureaux de scrutin offrir des pots-de-vin aux électeurs. On me dit que certains de ses collègues ont eu quelque chose à voir avec cette dépense et que cet argent a servi à des fins honnêtes. Je suppose qu'il ne

s'opposerait pas à ce que nous leur demandions des explications à cet égard.

La véritable question qui se pose est de savoir si de l'argent a été donné ou promis par le gouvernement à un candidat ministériel en Ontario. L'honorable député, au cours de sa campagne électorale dans la circonscription de Ste. Mary, en août 1872, a affirmé que pas un seul sou n'avait été donné ou promis à qui que ce soit pour se porter candidat. Cet honorable député a pourtant reçu 35 000 \$ et demandait quelques jours plus tard par télégramme 10 000 \$ de plus. L'honorable député a dit qu'il avait dû se mesurer à la puissante machine électorale du gouvernement de l'Ontario, et que le gouvernement avait agi de façon malhonnête à son égard.

Monsieur, comme je l'ai déjà dit publiquement, l'honorable député a porté cette accusation pendant la campagne électorale et a dit que des mesures seraient prises lorsque la Chambre reprendrait ses travaux pour établir la véracité de cette accusation. Lorsque nous nous sommes réunis, l'honorable député n'a pas justifié cette accusation. Il n'a pas dit mot à ce sujet et n'a pris aucune mesure afin de montrer qu'il croyait lui-même à la véracité de cette accusation. Maintenant qu'il fait l'objet d'attaques dans cette Chambre dont il attend le jugement, il répète cette vieille accusation pour laquelle il n'a jamais fourni aucune preuve et qu'il voudrait que nous considérerions maintenant comme une justification de ses iniquités.

L'honorable député a cité en exemple de cas de corruption la vente des droits de coupe, et c'est le seul exemple qu'il a donné. Moi qui connais bien la gestion des affaires publiques en Ontario, je sais très bien que, pendant la période qui a précédé les élections générales, le système de vente des droits de coupe ne se prêtait pas à la corruption parce que ces permis étaient toujours vendus au plus haut soumissionnaire. Il n'y a pas d'autre mode d'attribution de ces permis, et cette affirmation est si peu plausible que tous ceux qui connaissent le mode de fonctionnement de cette province s'en rendront compte.

S'il s'avérait juste que l'honorable député a usé de moyens illicites pour battre son adversaire et s'il s'avérait également juste que les candidats de l'opposition en Ontario ont fait de même à son endroit, j'espère que cette Chambre ne s'abaissera pas jusqu'à affirmer que les délits commis par d'autres excusent ce grave crime. (*Applaudissements.*)

Monsieur, cette campagne électorale devait être menée avec des moyens justes. Les candidats de l'honorable député étaient présumément aussi riches que ceux de l'opposition. Il avait sans doute autant d'amis personnels que l'opposition, et il pouvait compter sur l'influence et les bons offices légitimes du gouvernement — il a d'ailleurs à plusieurs reprises entretenu cette Chambre de l'énorme influence et du népotisme d'un gouvernement local — et si le gouvernement peut ajouter aux énormes avantages dont il jouit par rapport à l'opposition, le fait de pouvoir accorder les contrats publics à qui bon lui semble, aussi bien renoncer une fois pour toutes à ce qui sera devenu un simulacre de gouvernement représentatif. Il serait plus économique de donner aux députés au